



# Règlement particulier La TAILLHARD XTREM

N° d'épreuve FFM----- 310  
Moto-Club ----- DU HAUT CANTAL  
N° d'affiliation ----- C0421  
Date ----- 20/10/2018  
Lieu ----- LA TAILLADE COMMUNE DE NEUVEGLISE SUR  
TRUYERE  
Organisateur technique --- MOTO CLUB HAUT CANTAL  
Adresse----- LE CROZATIER  
E-mail ----- mchautcantal@gmail.com  
Téléphone ----- 06 88 89 73 66

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Georges Teuliere	Licence : 022866
Président du Jury ou Arbitre* -----	Cyrille Chalier	Licence : 064046
Membre du Jury -----	Sebastien Roux	Licence : 239347
Membre du Jury -----	Michael Mauranne	Licence : 082020
Commissaire technique responsable -----	Bruno Testu	Licence : 239349
Responsable du chronométrage -----	David Grangé	Licence : 141220

*\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

## Article 3 Horaires\*

Voir annexe



## Article 4

## Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Expert	16	----	De 100 à +	110€
Nationaux	16	----	De 100 à +	110€
Féminine	16	----	De 100 à +	110€
Vétéran +40.	40	----	De 100 à +	110€ 40ans et + au 14 septembre 2018
125 2t jeune -20	16	-20	125 2t	110€ - de 20 au 20 janvier 2019

**Moto trial interdite ainsi que les motos immatriculées en WW et W garage.  
Les motocycles doivent être conformes au règlement enduro FFM en cours.**

### Inscriptions :

Site Internet ---- MOTOTT

Contact ----- JF TRANCHER

Adresse ----- LE CROZATIER 15100 ST GEORGES

Téléphone ----- 06 88 89 73 66

E-mail ----- [mchautcantal@gmail.com](mailto:mchautcantal@gmail.com)

Désistement gratuit jusqu'au 9 octobre 23h59.

## Article 5

## Contrôles Administratifs et Techniques

### **Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

non

Plus de licence à la journée papier délivrée sur place. Enregistrement obligatoire sur le site de la FFM. Pour les enregistrements dans les 72 heures avant l'épreuve, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

### **Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou BSR pour les moins de 16 ans), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront pas acceptés. Les pilotes concernés devront souscrire une licence à la journée.

### **Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque, **casque jet interdit**). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

**L'entrée au parc fermée est obligatoire immédiatement après le contrôle technique.**

## Article 6

## Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.



## Article 7 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical

Docteur Ludovic Piboule

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche Saint-Flour

Temps de trajet (en min) 25mn

## Article 8 Le site de pratique

**Accès :** par village de Neuvéglise

Adresse La Taillade 15260

NEUVEGLISE SUR TRUYERE

**Capacité Moto : 266**

(7 par kilomètre maximum)

### Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ----- X oui  non

Longueur de la boucle 38kms

Distance journalière 114 km

Contrôle de Passage 11

Nombre de Spéciale(s) : 1

- De type X-Trem

Longueur(s) 1.5kms

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? -----  oui X non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ----- X oui  non

## Article 9 Principe de l'épreuve

La TAILLHARD XTREM est une épreuve d'enduro extrême. Cette épreuve se déroule sur 1 jour le samedi 20 octobre 2018 de la manière suivante :

- de 10h00 à 11h15 1<sup>er</sup> spécial de sélection dans l'ordre des N° de course,
- de 11h15 à 12h30 2<sup>ème</sup> spécial de sélection dans l'ordre des N° de course.
- à partir de 13h40 les pilotes rejoignent la pré-grille. A partir de 14h00 départs 5 pilotes toutes les 30s pour 3 tours. Ordre de départ selon classement cumulé des 2 spéciales de sélections.
- La direction de course se réserve le droit de diminuer le nombre de tour si les conditions l'exigent.
- ravitaillement et réparation possible à chaque tour au Paddock selon les règles en vigueur FFM.
- un ravitaillement sans assistance sera prévu dans la boucle.
- plusieurs CP seront réparties sur le tracé.
- Pointage en présence de la moto obligatoire.
- 30mn après l'arrivée du 1<sup>er</sup> pilote la fin de course sera déclarée pour tous les pilotes, l'heure de passage au dernier « CP » déterminera le classement.
- La fin de course étant de nuit l'éclairage des motocycles doit être en parfait état de fonctionnement. Un éclairage complémentaire amélioré est autorisé.



## Article 10 | Signalisation et sécurité

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, des banderoles, des panneaux « Stop », « Sens Interdit », « Attention Course de Moto », en nombre suffisant. Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations. Tout équipage trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

### SANCTIONS :

- Sortir volontairement du parcours: Disqualification
- Emprunter le parcours à l'envers: Disqualification
- Non respect des règles de circulation: Disqualification

## Article 11 | Discipline

Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve sur leur moto. En cas de refus, les droits d'engagement seront doublés. Les pilotes acceptent que les images (film ou photos) puissent être utilisées par le MC Haut Cantal sans autorisation. Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur. L'utilisation du tracé de l'épreuve est formellement interdite à la circulation en dehors du jour de la course

## Article 11 | Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve.

**NB : Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, le règlement FFM de l'année en cours est applicable.**

### Visa du Moto-Club

Date : 22/06/2018

### Visa de la Ligue

Date :

### Visa de la FFM

Date :

Numéro :

Le président  
TRANCHER Jean-François

